

Pompiers/Pompières temporaires

À propos de la Ville de Baie-Comeau

Faire partie de l'équipe de la Ville de Baie-Comeau, c'est avoir à cœur nos citoyens et penser au rayonnement de notre région. C'est également faire preuve d'équité, de transparence, de rigueur, de compétence et de respect.

Nous sommes fiers du service offert aux citoyens depuis 1937, nous désirons répondre de manière efficace, innovante et responsable aux besoins et aux aspirations de la population afin de bâtir une collectivité où tous peuvent s'épanouir!

À la Ville de Baie-Comeau, nous encourageons la diversité sous toutes ses formes et nous nous engageons à favoriser un environnement de travail inclusif et respectueux de toutes les différences.

Tu es à la recherche d'un nouveau défi stimulant ayant une portée régionale? Tu voudrais participer au rayonnement de la Ville de Baie-Comeau au sein d'une équipe dynamique? Voici ta chance. Nous cherchons une personne talentueuse telle que toi pour le poste de : **Pompier(ère)s temporaires.**

Conditions salariales :

- Salaire 2024 échelon 1 : **22,64 \$** l'heure
- Bonification du taux horaire de **10 %** pour chaque heure travaillée à taux régulier
- Augmentation d'échelon après **2 080 heures** travaillées

Sommaire du poste :

Sous la responsabilité du chef aux opérations, la personne titulaire de ce poste répond aux alertes d'incendie et autres appels d'urgence. Elle effectue des sauvetages dans diverses situations. Elle participe aux travaux d'entretien à la caserne, des appareils et du matériel requis pour le combat incendie et le sauvetage. Elle promeut la prévention des incendies et participe aux exercices d'entraînement et de formation.

Tes défis :

- Répondre aux alertes d'incendie et aux autres situations d'urgence. Donner les premiers soins et toute autre aide requise en collaboration avec les diverses équipes d'intervention d'urgence.
- Prendre connaissance des politiques et des procédures du service, ainsi que des communiqués et des directives et s'assurer de les observer.
- Répondre aux demandes des citoyens avec célérité et respect.
- Effectuer des visites résidentielles, porter attention aux endroits représentant un risque d'incendie et en aviser votre supérieur.
- Participer aux entraînements requis.
- Compléter votre rapport d'activités quotidiennes en y consignant toutes les actions ou les démarches entreprises durant son quart de travail.
- Protéger la scène d'un incendie criminel dans l'attente de personnel de remplacement ou de spécialistes.

- Utiliser avec soin les équipements, les instruments, les appareils et les véhicules mis à sa disposition, s'assurer de leur bon fonctionnement et rapporter toutes déficiences à votre supérieur.
- Appliquer les règlements municipaux concernant la prévention et le combat des incendies et autres lois mises à la disposition dans l'exécution de son travail journalier.
- Maintenir de bonnes relations de travail avec ses confrères de travail.
- Prodiguer des conseils et dans un esprit d'entraide, apporter votre soutien dans l'exécution de votre travail à vos confrères et pompiers.
- Maintenir de bonnes relations avec les citoyens en général, le personnel du service ainsi que celui des autres services de la Municipalité.
- Exécuter toutes autres tâches demandées par le directeur ou son remplaçant et qui se rattache à la prévention et le combat des incendies.

Ton bagage et tes forces :

En tant que **pompier(ère)s temporaires**, tu pourras faire rayonner tes qualités et tes compétences, notamment grâce à :

- Un diplôme d'études secondaires ou toute autre formation jugée pertinente.
- Un certificat de pompier I ou l'équivalent reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Un certificat d'opérateur d'autopompe reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Un certificat d'opérateur véhicule d'élévation reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Un certificat de désincarcération reconnu par l'École nationale des pompiers du Québec.
- Être présent sur les lieux d'intervention à l'intérieur des 15 minutes suivant l'appel.
- Un permis de conduire classe 4A pour la conduite de véhicules d'urgence.

POSTULE DÈS MAINTENANT!

Fais-nous parvenir ton CV ainsi que tes preuves scolaires à l'adresse suivante : rh@ville.baie-comeau.qc.ca en mentionnant le concours 24-39 **avant le 28 juillet 2024 à 12 h.**

➤ <https://www.ville.baie-comeau.qc.ca/>

Seules les personnes dont la candidature aura été retenue seront avisées par courriel ou par téléphone. Nous vous remercions de l'intérêt porté envers la Ville de Baie-Comeau.